

NORME INTERNATIONALE

ISO
9711-2

Première édition
1990-10-15

Conteneurs pour le transport de marchandises — Informations relatives aux conteneurs à bord des navires —

Partie 2: Transmission des données par télex

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/89490273-c29a-4760-946f-c564469020dd/iso-9711-2-1990>
*Freight containers — Information related to containers on board
vessels —
Part 2: Telex data transmission*



Numéro de référence
ISO 9711-2:1990(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 9711-2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 104, *Conteneurs pour le transport de marchandises*.

L'ISO 9711 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Conteneurs pour le transport de marchandises – Informations relatives aux conteneurs à bord des navires*:

- *Partie 1: Système du plan de chargement*
- *Partie 2: Transmission des données par télex*

L'annexe A de la présente partie de l'ISO 9711 est donnée uniquement à titre d'information.

© ISO 1990

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation Internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Introduction

En raison de la rapide rotation des porte-conteneurs actuels et des courtes distances reliant les ports, le système traditionnel de transmission de l'information par voie aérienne ne répond plus aux exigences fondamentales. C'est pourquoi plusieurs opérateurs de terminaux et compagnies de navigation importants ont commencé à utiliser un service de télécopie pour transmettre, dans un bref délai, toutes les informations et les plans de chargement nécessaires au prochain port de chargement ou de déchargement. Certains opérateurs dotés d'un bureau central de planification utilisent des séries de codes télex qui sont envoyés aux différents ports et stations de transfert et sont comparables au système perfectionné d'information par télex utilisé dans le transport par rail. D'autres opérateurs ont récemment équipés leurs navires de mini-ordinateurs permettant de calculer les divers moments, l'assiette et la stabilité, avant et à la fin de chaque opération de chargement/déchargement.

La procédure prescrite dans la présente partie de l'ISO 9711 est le résultat de plusieurs années d'expérience acquise dans l'utilisation des techniques de communication et des plans d'arrimage types. En normalisant tous les termes et informations, les opérateurs des terminaux portuaires, les autorités portuaires, les compagnies de navigation et tout agent ou toute autre société concerné(e)s par la navigation et les opérations portuaires peuvent utiliser ce système.

Les parties qui utilisent un système d'échange électronique de données pour échanger de telles informations peuvent utiliser les informations et les séquences données dans la présente partie de l'ISO 9711.

Une partie ultérieure de l'ISO 9711 donnera les exigences détaillées relatives à la transmission électronique des données.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 9711-2:1990

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8949b275-e29a-47e0-948f-c3644b9020dd/iso-9711-2-1990>

Conteneurs pour le transport de marchandises — Informations relatives aux conteneurs à bord des navires —

Partie 2:

Transmission des données par télex

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 9711 établit un système uniforme d'information permettant de transmettre toutes les données nécessaires et tous les plans de chargement, dans un bref délai, au point de chargement ou de déchargement suivant, en utilisant un système de transmission par télex ou télécopie.

Elle est applicable à tous les conteneurs couverts par les Normes internationales et devrait, lorsque cela est approprié et possible, être appliquée aux conteneurs qui ne sont pas couverts par les Normes internationales.

Elle est seulement applicable aux navires dans lesquels les conteneurs sont arrimés longitudinalement.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 9711. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 9711 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 6346:1984, *Conteneurs pour le transport de marchandises — Codage, identification et marquage*.

ISO 8601:1988, *Éléments de données et formats*

d'échange — Échange d'information — Représentation de la date et de l'heure.

ISO 9711-1:1990, *Conteneurs pour le transport de marchandises — Informations relatives aux conteneurs à bord des navires — Partie 1: Système du plan de chargement.*

OMI, *Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)*, édition récapitulative de 1986.

3 Code des données d'information

Le code des données d'information contient toutes les données requises pour le navire concerné, à savoir le tirant d'eau, l'assiette, la stabilité, les moments longitudinaux, l'heure de départ et l'heure d'arrivée, etc.

Le rapport de données doit comporter deux sections:

- premièrement, la section des données relatives au navire (voir 3.1); et
- deuxièmement, la section des données relatives aux conteneurs (voir 3.2 et 3.3).

3.1 Données relatives au navire

La première section du rapport doit donner les informations suivantes:

- a) le titre du rapport, qui comprend la mention «plan de chargement» et son numéro d'identification;
- b) la date de la transmission par télex et le numéro de télex;

c) l'identification du navire

- nom codé (indicatif d'appel international),
- opérateur (code du propriétaire, comme prescrit dans l'ISO 6346),
- numéro du voyage (indiqué par l'opérateur),
- port où le rapport est établi [«LoCode»¹⁾ ONU],
- port d'escale suivant («LoCode» ONU),
- date et heure de départ (conformément à l'ISO 8601),
- date et heure d'arrivée prévues (conformément à l'ISO 8601).

Le tableau 1 montre un exemple de données relatives au navire.

Tableau 1 — Exemple de données relatives au navire

Article	Explication
Plan de chargement 74	Titre et numéro du plan de chargement
1988-10-05/0635	Date (5 octobre 1988) et numéro de télex
Dake	Numéro d'appel international du navire «Köln Express»
DE	Code ISO du pays pour l'Allemagne, R.F.
HLCU	Code du propriétaire conformément à l'ISO 6346
DO12	Numéro du voyage
DEHAM	«LoCode» ONU de Hambourg (dans le cas présent, lieu où est établi le rapport)
USNYC	«LoCode» ONU de New York (dans le cas présent, port d'escale)
1988-10-06-14:30	Date et heure locale de départ (14 h 30)
1988-10-10-8:30	Date et heure locale d'arrivée prévues

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.itech.ai)

3.2 Données relatives aux conteneurs

La deuxième section du rapport doit fournir des informations sur les conteneurs et sur la cargaison.

L'emplacement du conteneur doit être indiqué comme suit:

- les numéros de section, selon l'ISO 9711-1:1990, 3.1, doivent être donnés à la partie inférieure du rapport formaté;
- les numéros de pile, selon l'ISO 9711-1:1990, 3.2, doivent être donnés à la partie supérieure du rapport formaté et doivent suivre les indications données selon 3.1;
- les numéros de niveau ou de plan, selon l'ISO 9711-1:1990, 3.3, doivent être donnés sur la partie gauche du rapport formaté.

Si toutes les données pour une section ne peuvent pas tenir dans la largeur du format du télex²⁾, il convient de diviser le plan de chargement en

- une partie pour les conteneurs situés sur le pont, et
- une partie pour les conteneurs situés sous le pont.

Ces deux parties doivent être subdivisées en deux pages: l'une pour les conteneurs situés respectivement sur/sous les panneaux babord et centraux, et l'autre pour les conteneurs situés respectivement sur/sous les panneaux tribord.

3.3 Données relatives à la cargaison

Le rapport est formaté de telle sorte qu'il ressemble à la configuration réelle du navire, selon le plan d'arrimage prescrit dans l'ISO 9711-1:1990,

1) Code de lieu (de l'anglais «location code»). Le «LoCode» ONU fournit les codes pour les noms de ports, d'aéroports, des points d'acheminement de la cargaison à l'intérieur des pays et d'autres lieux de dédouanement de marchandises. Pour les détails, voir

Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU), Trade facilitation, *Trade Data Elements Directory (TDED)*.

Des copies du CEE-ONU/TDED peuvent être obtenues auprès du Secrétariat UN-ECE Trade/WP., 4, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse.

2) Conformément à la recommandation CCITT-S5, du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique, le nombre maximal de caractères par ligne est de 69 pour les communications par télex.

article 3. Le rapport est divisé en rectangles, cha-
cun d'entre eux représentant un conteneur. Chaque
rectangle doit contenir sept caractères par ligne et

cinq lignes (voir figure 1 et figure 2). Un rectangle de
21 mm de largeur et de 26 mm de hauteur est re-
commandé pour la plupart des systèmes de télex.

```

navire: dior = "ragna" = stm      traversée: 0012/ETA02-21-15      ETD02-22-15

pile      06      04      02      01      03      05
:-----:-----:-----:-----:-----:-----:
niveau   :      :bre1nyc:bre4nyc:bre4nyc:bre4nyc:      :
84       :      :113hlcu:113nlcu:120mmcu:121hlcu:      :
:      :2348763:2015415:1765921:2765931:      :
:      :hlc2022:hlc2011:nlc2034:hlc2022:      :
:      :d41      :      ot:      :w015      :
:-----:-----:-----:-----:-----:-----:
niveau   :bre4nyc:bre2nyc:bre1nyc:bre4tam:bre4tam:bre1tam:
82       :113hlcu:125hlcu:125hlcu:125nlcu:1241tiu:124hlcu:
:2734793:2176342:2434451:2067718:2734990:2443371:
:hlc2011:hlc2022:hlc2011:ocl2012:ocl2012:hlc2022:
:      ot:33      :      :      :      :d41      :
:-----:-----:-----:-----:-----:-----:

```

section 03 sur le pont bâbord/tribord

```

pile      06      04      02      01      03      05
:-----:-----:-----:-----:-----:-----:
niveau   :bre4tam:bre4tam:bre2tam:bre1bal:bre2bal:bre1bal:
06       :2031tiu:210oclu:213hlcu:210nlcu:211oclu:214mmcu:
:2013648:2624567:2114423:2437882:2467999:2011799:
:ocl2022:ocl2011:nlc2022:hlc2022:ocl2011:hlc2022:
:033:c+08+02:c+08+02:c+08+02:47e0-948f      ot:      :
:-----:-----:-----:-----:-----:-----:
niveau   :      :bre4bal:bre1bal:bre4bal:bre2bal:      :
04       :      :213hlcu:2201tiu:225mmcu:215oclu:      :
:      :2669544:2067923:2053331:2987623:      :
:      :hlc2011:ocl2011:hlc2012:ocl2022:      :
:      :      :      :      :      :      :
:-----:-----:-----:-----:-----:-----:
niveau   :      :      :bre4bal:bre4bal:      :
02       :      :      :240ilcu:223oclu:      :
:      :      :759049 :2834112:      :
:      :      :ocl2651:ocl2021:      :
:      :      :      *) :d33      :
:-----:-----:-----:-----:-----:-----:
niveau   :      :bre4bal:      :
01       :      :228ilcu:      :
:      :769836 :      :
:      :ocl2651:      :
:      :      *) :      :
:-----:-----:-----:-----:-----:

```

section 03 sous le pont bâbord/tribord

*) Exemple de conteneur de demi-hauteur (voir l'ISO 9711-1 : 1990, 3.3)

Figure 1 — Exemple de données codées pour tous les conteneurs de la section 03

B	R	E	3	N	Y	C
Port de déchargement			Exploitation	Port de chargement		
2	4	0	H	L	C	U
Masse			Code du propriétaire			
1	2	3	4	5	6	3
Numéro de série du conteneur						
H	L	C	2	0	2	2
Opérateur			Code de dimensions et de type			
C	+	1	3	5		
Informations relatives à la cargaison						

Figure 2 — Exemple de données codées pour un conteneur particulier

3.4 Dimensions des rectangles pour les imprimés

La hauteur de 26 mm recommandée pour les rectangles tient compte du fait que l'opérateur du terminal peut inscrire, sur la dernière ligne, des informations relatives à l'emplacement d'arrimage du conteneur.

Lorsque les conteneurs de demi-hauteur sont transportés, les données pour ces deux conteneurs doivent être placées l'une en dessous de l'autre. Le conteneur supérieur doit être placé dans la zone normale du plan d'arrimage, le conteneur inférieur dans une colonne située directement à droite sous la colonne normale de la rangée.

Le code d'identification doit être comme spécifié dans le tableau 2.

ISO 9711-2:1990

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8949b275-e29a-47e0-948f-c3644b9020dd/iso-9711-2-1990>

Tableau 2 — Codes d'identification

Donnée	Nombre de caractères	Explication	Exemple																					
1	3	Sur la première ligne, les trois caractères de gauche doivent indiquer le port de déchargement. Le «LoCode» ONU doit être utilisé sans le préfixe du pays.	<table border="1"><tr><td>B</td><td>R</td><td>E</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	B	R	E																		
B	R	E																						
2	1	Le quatrième caractère de la première ligne doit indiquer le type d'exploitation du conteneur par la compagnie de navigation. Les codes en chiffres arabes doivent être utilisés comme suit: 1 Charge du conteneur plein (FCL) 2 Charge inférieure à la charge du conteneur (LCL) 3 Vide 4 Transbordement 5 Transport additionnel Les codes numériques 6 à 9 ou les codes alphabétiques sont à la disposition des opérateurs pour leurs demandes particulières et sont sujets à des accords particuliers.	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td>3</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>				3																	
			3																					
3	3	Sur la première ligne, les trois caractères de droite doivent indiquer le port de chargement. Le «LoCode» ONU doit être utilisé sans le préfixe du pays.	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td>N</td><td>Y</td><td>C</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>				N	Y	C															
			N	Y	C																			
4	3	Sur la deuxième ligne, les trois caractères de gauche doivent indiquer la masse brute réelle du conteneur en centaines de kilogrammes (arrondie). ISO 9711-2:1990	<table border="1"><tr><td>2</td><td>4</td><td>0</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	2	4	0																		
2	4	0																						
5	4	Les quatre caractères suivants de la deuxième ligne doivent indiquer le code du propriétaire conformément à l'ISO 6346.	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td>H</td><td>L</td><td>C</td><td>U</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>				H	L	C	U														
			H	L	C	U																		
6	7	La troisième ligne doit indiquer le numéro de série à sept chiffres du conteneur, y compris le chiffre d'autocontrôle, conformément à l'ISO 6346.	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>3</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>								1	2	3	4	5	6	3							
1	2	3	4	5	6	3																		
7	3	Sur la quatrième ligne, les trois caractères de gauche doivent indiquer l'opérateur du conteneur: le code du propriétaire sans le quatrième caractère «U» doit être utilisé conformément à l'ISO 6346.	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>H</td><td>L</td><td>C</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>							H	L	C												
H	L	C																						
8	4	Les quatre caractères suivants de la quatrième ligne doivent indiquer le code de dimensions et le type du conteneur conformément à l'ISO 6346.	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>									2	0	2	2									
		2	0	2	2																			